

Agence de Développement Economique de la Corse - Collectivité de Corse

APPEL A PROJETS

ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE EN CORSE PARTICIPEZ À L'ÉVÈNEMENT FORINDUSTRIE 2024

« Aide à la production et à l'intégration de contenus vidéos et numériques sur la plateforme de promotion des métiers de l'industrie "Forindustrie, l'univers extraordinaire" »

« AAP - Participation à FORINDUSTRIE 2024 »



CONTEXTE/CUNTESTU

La Collectivité de Corse par l'intermédiaire de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), lance un Appel à Projets (AAP) relatif à la sélection d'entreprises corses désireuses de participer à l'évènement FORINDUSTRIE 2024 et d'intégrer la plateforme de promotion des métiers de l'industrie « Forindustrie, l'Univers Extraordinaire ».

Présentation de l'évènement « FORINDUSTRIE, l'univers extraordinaire »

L'ADEC partenaire d'Industries Méditerranée depuis 2 ans

En 2022, l'ADEC a initié un partenariat avec l'association Industries Méditerranée, sise à Marseille, en collaboration avec le rectorat de Corse, concernant l'organisation de l'évènement FORINDUSTRIE, l'univers extraordinaire et la participation des collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et d'entreprises insulaires.

Industries Méditerranée est la représentation unifiée de l'industrie en région Méditerranée, issue d'une démarche collective initiée par les acteurs du secteur en juillet 2017. Interlocuteur privilégié sur tous les sujets industriels du territoire, Industries Méditerranée rassemble 13 fédérations professionnelles et organismes inter-entreprises : la métallurgie, la chimie, le maritime, les industries électriques, l'agro-alimentaire, la plasturgie, l'industrie pétrolière, les carrières et matériaux, la mode, le bois. Au-delà des 13 fédérations fondatrices, Industries Méditerranée réunit largement les représentants du monde économique, les associations et les acteurs industriels du territoire investis en faveur de la réussite industrielle locale. La Présidente d'Industries Méditerranée représente France Industrie pour les régions Provence-Alpes-Côte-D'Azur et Corse.

L'Association Industries Méditerranée a pour objet, dans un but non lucratif et d'intérêt général, d'organiser et/ou de soutenir toute action visant à promouvoir l'innovation, la transition énergétique, la culture, le patrimoine industriel et l'éducation, contribuant ainsi au développement du territoire, à la transformation technologique et sociétale, en s'appuyant sur les atouts de l'industrie et la notoriété des acteurs de ce secteur.

Un évènement organisé en ligne pour promouvoir les métiers de l'industrie

L'évènement FORINDUSTRIE, l'univers extraordinaire, mis en œuvre sous la forme d'une plateforme numérique immersive et interactive, intitulée « Forindustrie, l'Univers Extraordinaire » est un métavers, tel un jeu vidéo, qui fait découvrir de manière ludique et collaborative les métiers de l'industrie aux collégiens, lycéens, étudiants, avec leurs enseignants ainsi qu'aux demandeurs d'emploi avec leurs conseillers France Travail.

Cet outil interactif a pour but de changer le visage de l'industrie auprès des jeunes et de les accompagner dans leurs choix d'orientation. Le format numérique de l'évènement permet de s'affranchir des frontières géographiques et de toucher de nombreux jeunes. Avec une forte mobilisation des enseignants, des élèves et des agences France Travail sur tout le territoire français et en Corse, les contenus des entreprises partenaires sont ainsi consultés par des dizaines de milliers de jeunes. Cet espace est accessible toute l'année sur <https://www.forindustrie.fr/>.

Dans cette période où l'attractivité de nos entreprises et globalement du monde industriel, est au cœur des enjeux de demain, à travers cet évènement, l'occasion est donnée à toutes les entreprises de toucher, un large public et ainsi augmenter la visibilité du monde industriel, de ses enjeux, de ses réussites et opportunités, et notamment en Corse.

Il s'agit ainsi d'encourager les jeunes à s'orienter vers des formations et des métiers qui contribueront au développement de l'industrie et de trouver des solutions pour la transition écologique.

De plus afin de faciliter la découverte de ces métiers, des échanges en ligne sont prévus entre professionnels de l'industrie et les classes et groupes : les entreprises peuvent ainsi témoigner en direct via la plateforme de leur parcours, de leur formation et présenter leur entreprise. Un espace pédagogique sur la plateforme internet permet de regrouper toutes les informations nécessaires à la connaissance du tissu industriel des régions.

Les jeunes générations peuvent donc y découvrir des entreprises innovantes, digitales, connectées à leur territoire. L'objectif est de les inspirer et leur donner envie de se projeter dans cet « Univers Extraordinaire » autour de trois thématiques principales : la transition écologique, l'économie circulaire, la mixité des métiers.

Un défi interclasse très prisé et largement relevé par les jeunes insulaires depuis 2022

Le point culminant de l'évènement est le défi interclasse (parcourir l'univers extraordinaire, participer à des quiz, gagner des coqs d'or...) qui rassemble les classes et groupes France Travail de la France entière autour de la semaine de l'industrie, durant les mois de novembre et décembre et ce, pendant 3 semaines.

En 2022, la Corse s'était illustrée favorablement : le palmarès national des collèges mentionnait la classe de 3ème du collège de Biguglia première lauréate du Challenge inter classes (Quiz) et la classe 4ème S du collège de Lucciana Mariana en deuxième position.

Les éléments de bilan de l'évènement 2023 au niveau national et régional sont très satisfaisants :

- « FORINDUSTRIE, l'Univers Extraordinaire » s'est tenu dans un format innovant, ludique et digital du 13 novembre au 01 décembre 2023 ;
- Plus de 52 000 jeunes, collégiens, étudiants et demandeurs d'emploi ont participé à l'expérience avec leurs enseignants et l'agence France Travail ;
- Plus de 525 000 connexions réalisées pendant le challenge interclasse ;
- Cet évènement digital a connu de nouveau un très vif succès en Corse :
 - Quatre entreprises corses présentes sur la plateforme digitale : Corsica Linea, EDF Sei Corse, Corse Composites Aéronautiques, Corsica Gastronomica ;
 - Une forte participation des insulaires avec 3709 inscrits et 169 classes / groupes ;
 - Le collège Arthur Giovoni d'Ajaccio a obtenu le premier prix national ainsi que celui du monde de la transition énergétique dans la catégorie « collège ». Ses élèves ont reçu pour cadeau la visite en présentiel des locaux d'Airbus Hélicoptères à Marignane, ainsi qu'une visite du stade Orange Vélodrome de Marseille.

Des perspectives 2024 motivantes

Cap sur l'année 2024 avec :

- La mise en valeur de contenus vidéos et de quiz de nouveaux partenaires selon un cahier des charges précis, et accompagnement dans le choix et la production de nouveaux contenus ;
- Visite de nouveaux sites partenaires : les classes et groupes France Travail gagnants remporteront des visites de nouveaux sites industriels. Une véritable opportunité pour les nouvelles entreprises partenaires de poursuivre l'aventure en accueillant des jeunes sur leurs installations.
- Une aventure encore plus extraordinaire en 2024 grâce à un jeu actualisé, basé sur une véritable aventure narrative, empruntant toujours plus aux codes du jeu vidéo, au service de l'attractivité des métiers de l'industrie.

Objectifs

Le présent appel à projets, lancé par l'ADEC, porte sur la sélection de quatre nouvelles entreprises qui souhaiteraient intégrer Forindustrie, l'univers extraordinaire, valoriser leur secteur d'activité, promouvoir leurs métiers auprès des jeunes collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois.

Il s'agit de sélectionner de nouvelles entreprises partenaires insulaires pour l'année 2024, leur donner accès à la plateforme « Forindustrie », l'Univers Extraordinaire » pour qu'elles valorisent leur secteur d'activité et leurs métiers via une vidéo et participent pleinement à l'évènement (quiz, échanges via la plateforme), et prendre en charge si besoin les coûts de la production d'une vidéo promotionnelle et d'un quiz selon le cahier des charges ci-dessous.

Projets éligibles

Les prestations éligibles peuvent concerner :

- La production d'un contenu vidéo promotionnel de l'entreprise et de ses métiers, à savoir :
 - La rédaction du script
 - La captation / réalisation
 - La post-production
 - Selon les recommandations suivantes :
 - Contenu en français ou anglais sous titrés ;
 - Vidéo de moins de trois minutes
 - Visite 360°.mp4
 - Pas de lien externe
 - Les Vidéos promotionnelles de produits ou services sont exclues
-
- Et/ou la réalisation d'un quiz depuis le backoffice de la plateforme, selon les recommandations suivantes :
 - Une photo ultra HD
 - 4 propositions de réponses
 - 3 réponses fausses* et une réponse juste

**Est préconisé de donner des réponses fausses décalées/drôles afin de rendre le quiz plus ludique.*

La date limite d'intégration des contenus est fixée au 30 août 2024.

Entreprises éligibles

- Les entreprises de Corse, relevant du secteur d'activité de l'industrie

Exclusions

- ✓ Exclusions relatives à la nature de l'activité considérée
 - Sociétés Civiles Immobilières et plus généralement les sociétés dont l'objet social est exclusivement consacré aux opérations mobilières ou immobilières ;
 - entreprises relevant sur secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ;
 - entreprises relevant du secteur d'activité de l'hébergement ;
 - restaurants et cafés ;
 - entreprises dont l'activité est saisonnière (moins de 8 mois par an) ;
 - professions libérales réglementées ;
 - activités d'intermédiation financière ;
 - et plus globalement les entreprises en dehors du secteur d'activité de l'industrie.
- ✓ Exclusions relatives au portage ou encore du respect de la réglementation
 - microentreprises ;
 - entreprises affiliées à un réseau de franchise ou enseigne s'ils ne sont pas localisés dans un territoire rural ;
 - entreprises en situation de difficulté avérée au sens de la Commission Européenne ;
 - entreprises non à jour de leurs cotisations fiscales ou sociales et qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un plan d'étalement à jour au moment du dépôt d'une demande ;
 - entreprises n'ayant pas justifié une avance accordée et/ou n'ayant pas fait remonter, après relance, les éléments demandés pour un contrôle de service fait (CSF) sur un précédent dossier d'aide ADEC ;
 - entreprises ne respectant pas un engagement conventionnel de l'ADEC sur un précédent dossier (maintien des emplois ou des investissements, etc.) ;
 - et plus globalement les entreprises en situation de litige en cours avec l'ADEC.

L'ADEC se réserve le droit d'exclure sans appel une structure créée spécifiquement pour répondre à l'appel à projets et/ ou qui ne présenterait pas toutes les garanties requises.

Critères d'analyse des projets

- Niveau d'adéquation avec les objectifs de l'AaP
- Adéquation entre les activités de l'entreprise et les secteurs industriels prioritaires du SRDEII
- Contribution de l'entreprise aux enjeux du développement durable (responsabilité sociétale des entreprises - RSE)
- Maturité du projet et capacité à le mettre en œuvre rapidement

Mesure d'aide

Forme de l'aide

- Aide directe (subvention).

Assiette éligible et Intensité de l'aide

- L'ADEC prend en charge le coût intégral de la participation de l'entreprise à l'évènement (présence sur la plateforme) dans le cadre de son partenariat avec Industrie Méditerranée.
- Concernant les coûts liés à la production de contenus vidéos ou numériques selon les recommandations du cahier des charges, la prise en charge par l'ADEC **ne peut excéder 80% des coûts HT, plafonnée à 5000€ HT.**

Conditions de recevabilité

Incitativité de l'aide

Seules les dépenses engagées par l'entreprise après l'enregistrement du dossier de candidature par l'ADEC pourront être prises en compte.

Liste des pièces à joindre

- Un formulaire de candidature (fiche projet) à renseigner en ligne sur le site de l'ADEC <https://www.adec.corsica/>
- Identification de l'entreprise (K-Bis ou extrait D1)
- Devis de réalisation d'une prestation de production et d'intégration de contenus vidéos ou numériques (facultatif)
- Déclaration des aides perçues au cours de trois dernières années

Assise juridique

La mobilisation des fonds se fait dans le respect des articles 106, 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En particulier, le règlement UE N°2023/2831 dit « de minimis ».

Procédure de sélection au fil de l'eau

Le pétitionnaire dépose une demande en ligne sur le site internet de l'ADEC en mentionnant « AaP – Participation à FORINDUSTRIE 2024 ». Les services de l'ADEC produisent une analyse quant à l'éligibilité du projet. Pour les projets sélectionnés et pour ce qui relève des coûts liés à la production de contenus vidéos ou numériques, une instruction sera réalisée et présentée en Bureau de l'ADEC qui est l'instance d'individualisation des aides directes. Un acte d'engagement sera alors établi par l'ADEC avec le bénéficiaire. Cet acte d'engagement précisera notamment la période de réalisation de l'opération et de remontée des dépenses.

Enveloppe dédiée

Les aides sont accordées dans la limite de l'enveloppe dédiée à cet appel à projet qui est fixée à 20 000 euros.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 15 AOÛT 2024

Ces dates pourront faire l'objet d'adaptations par l'ADEC. En particulier, l'ADEC se réserve le droit de clore l'AAP avant cette date, notamment en raison du niveau de consommation de l'enveloppe allouée.

La modalité de dépôt :

Le pétitionnaire dépose une demande sur www.adec.corsica en cliquant sur

« L'ADEC m'accompagne, je dépose mon projet ici »

La fiche projet doit obligatoirement comporter la mention

« AAP – Participation à FORINDUSTRIE 2024 »